

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 14 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Convocations : adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 8 mars 2025.

Affichage en mairie : le 8 mars 2025.

Présents : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1er Adjoint, Mme Patricia MATZ 2ème Adjointe, M. Thierry CRESCENCE 3ème Adjoint, M. Michel GENDREAU, Mme Anne HERBRETEAU, M. Mehdi GIÉ, Mme Sandrine VAYSSE, M. Walter WHITE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

Absents excusés : Mme Laurence CABRERA 4ème Adjointe donne pouvoir à Evelyne COUTEAU, M. Luc ROUSSEAU donne pouvoir à M. Joël DAVID,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : M. Walter WHITE

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS :

1. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE.
2. AUTORISATION DE CONVENTION POUR UNE NOUVELLE INSTALLATION RADIOELECTRIQUE SITE TOCB98 AVEC BOUYGUES/SFR.
3. REFORME DES REDEVANCES – FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INFORMATIONS

REMERCIEMENTS

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Le quorum est constaté.

La séance est enregistrée

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 9 Janvier 2025

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 4 Février 2025

3. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
DEPENSES COMMUNE				
B124N°851	14 403,84 €	SARL Leroy Seb Deco - Peinture vestiaire foot		615221
B125N°858	3 333,96 €		Jordan BOUTRON Isolation et aménagement agrandissement	2131
B125N°859	18 754,74 €		Servitechnique Rénovation chauffage sanitaire et electricité	2132
B125N°864	1 000,00 €	Le Bars : 10 blocs secours école		615221
B1N°1	1 648,80 €		BODET Intervention cadran horloge église	2131
B8N°49	1 570,32 €		Kevin BOUTRON : radiateurs agrandissement mairie	2131
B8N°50	16 800,00 €		Verandalux : volet roulant escale	2181
B8N°57	432,84 €	MT DECO : déco de Noël : sapin, tapis neige, guirlande		623
B9N°61	4 070,21 €		Signals Equipement : panneaux signalisation	2157
B10N°84	2 064,70 €	Imprimerie Giennoise : Bulletin Municipal		623
B15N°104	982,08 €		Signals Equipement : panneaux signalisation	2157
B17N°136	728,14 €	CEDEO : robinets local foot		615221
B19N°152	7 440,00 €		MORIN : acompte enduits maison Fié-Fieux	2131
B19N°154	1 065,00 €	THIERRY Loic : Taille 7 platanes + abattage 3 arbres		611
B19N°155	1 711,20 €	Jordan BOUTRON : Réparation plafond église		615221
B19N°156	1 060,00 €	Le BARS : blocs secours, disjoncteur, ventilation... Local foot		615221
B19N°157	2 085,00 €	Le BARS : VMC Local foot		615221
B22N°174	838,44 €	Pano Boutique : panneaux cimetiére		615221
DEPENSES EAU/ASSAIN				
B3N°10	1 140,00 €		DIEHL : IZAR RDC LOTION PACKAGE	2051
B3N°11	417,60 €		DIEHL : Embase magnétique antenne + valise	2156
B7N°21	3 516,00 €	SOC : Remplacement motoréducteur + roue pont racleur		6156
B7N°22	3 176,40 €	SOC : Remplacement enregistreur de données		6156
ECOLE				
B126N°878	1 300,00 €	Compagnie La Remueuse : Spectacle des enfants : pour information, 150 euros de participation de la coopérative scolaire		623
B129N°898	382,58 €	Librairie laïque Fournitures scolaires		6067
B129N°901	406,36 €	Librairie des écoles : Livres Noel pour les enfants		623
B23N°187	198,00 €	Editions Jocatop : activités géométriques + mes défis...		6067

4. DÉLIBÉRATIONS

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le projet d'audit de l'église, avec estimation de travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de Varennes-Changy et de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gatinais, dans le cadre du fond de concours pour un coût prévisionnel 14 120.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le projet d'audit de l'église, avec estimation de travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de Varennes-Changy »

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

	H.T.	T.T.C.
Architect du Patrimoine	9 370,00 €	11 244,00 €
ASAP Architectes	2 800,00 €	3 360,00 €
SARL SABOUREAU INGENIERIE	1 950,00 €	2 340,00 €
	14 120,00 €	16 944,00 €

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
RELEVÉ	2 800,00 €	3 360,00 €	Etat	- €
ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT	6 820,00 €	8 184,00 €	Région	- €
PROGRAMME DE TRAVAUX: entretien - réparation - restauration	850,00 €	1 020,00 €	Département	- €
Estimation financière des travaux phase diagnostic	1 950,00 €	2 340,00 €	Autre: 3CCFG (80%)	11 296,00 €
Rapport diagnostic	1 700,00 €	2 040,00 €	Autofinancement	2 824,00 €
Total	14 120,00 €	16 944,00 €	Total	14 120,00 €

SOLLICITE une subvention de 11 296 € auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais, correspondant à 80% du montant H.T. du projet.

CHARGE Madame le Maire de toutes les formalités.

AUTORISATION DE CONVENTION POUR UNE NOUVELLE INSTALLATION RADIOELECTRIQUE SITE T0CB98 AVEC BOUYGUES/SFR.

Délibération reportée

REFORME DES REDEVANCES – FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure, à compter du 1^{er} janvier 2025, une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes. Les redevances actuelles « Pollution » et « Modernisation des réseaux de collecte » seront supprimées, et remplacées par les redevances suivantes

Une redevance consommation avec un tarif fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) de 0,46€/m³ pour l'année 2025 puis 0,34€ pour les années suivantes (2026-2030)

Une redevance Performance Eau (réseau d'eau potable) avec un tarif fixé par l'AESN de 0,085€/ m³ pour l'année 2025 puis 0,148€ les années suivantes (2026-2030). Un taux sera appliqué en fonction de la performance selon deux critères : rendement et gestion patrimoniale.

Une redevance Performance Assainissement (système d'assainissement collectif) avec un tarif fixé par l'AESN de 0,089€/ m³ pour l'année 2025 puis 0,356€ les années suivantes (2026-2030). Un taux sera appliqué en fonction de la performance selon trois critères : l'auto surveillance, la conformité réglementaire et l'efficacité du système. Les factures d'eau seront modifiées à partir de la première facture de 2025.

La redevance consommation sera collectée par l'exploitant auprès des abonnés pour le compte de l'AESN puis reversée à cette dernière.

Les redevances de performance d'Eau et Assainissement seront également collectées auprès des abonnés pour le compte de l'AESN et reversées à l'agence de l'eau.

En application du décret n°2024-787 du 09/07/2024, il appartient donc à la commune, pour équilibrer son budget, de définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux qui sera répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et assaini. Pour la première année d'application l'agence de l'eau conseille de fixer la contre-valeur pour la Performance des réseaux d'eau potable (AEP) à 0,3 et la contre-valeur pour la Performance des systèmes d'assainissement collectif (AC) à 0,2.

Après en avoir délibéré : Voix contre : 7 Abstention : 2 Voix pour : 6

Le Conseil Municipal refuse de :

FIXER pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,30 € HT / m³ ;

FIXER pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,20€ HT / m³

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme.

5. INFORMATIONS

Projet d'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Bouygues/SFR projette l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique au 43 rue du Moulinet pour répondre à l'adaptation continue du réseau, à la réalité de la consommation et permettre des conditions optimales de communications téléphonique et de navigation internet pour les différentes générations technologiques mobiles : 2G-3G-4G et 5G,.

Projet de document-cadre établi par la Chambre d'Agriculture du Loiret : Mme le Maire transmet au Conseil Municipal le courrier de la Chambre d'Agriculture de Loiret qui liste les parcelles inscrites et ouvertes à un projet d'installations photovoltaïques au sol. La Préfecture demande notre avis sur ce projet.

Création d'un verger associatif : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance d'une nouvelle association : L'association « Les Croqueurs de Pommes » rue de la Golotte, présidée par Monsieur GLASSON Gérald. Cette association a pour projet de planter et entretenir environ 150 arbres fruitiers locaux et anciens (Pommes - Poires).

Le Village préféré des Français : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la sélection du village de Ferrières-en-Gâtinais pour l'édition 2025 de l'élection du « Village préféré des Français ». Les votes étaient ouverts du 17 février au 7 mars 2025.

Centrale photovoltaïque de la A 77 : Mme le Maire transmet au Conseil Municipal la Lettre d'information reprenant les principales actualités de 2024.

M. GIÉ attire l'attention du Conseil Municipal en insistant sur l'installation de 10 hectares de terres agricoles cultivables sacrifiées pour l'installation des panneaux solaires.

Comptes-rendus des réunions de la bibliothèque municipale : La Bibliothèque Municipale a vu sa fréquentation augmentée de façon significative au cours de l'année 2024.

Des animations sont programmées avec l'association « Les pieds dans l'herbe ».

La bibliothèque propose également d'accueillir les classes de l'école.

A l'automne proposition d'un concours/exposition sur le thème de la création à partir d'un livre emprunté.

Le catalogue des nouveautés se poursuit avec l'aide des bénévoles.

Travaux de la A77 : La direction de l'autoroute A77 a demandé à prélever de l'eau au poteau incendie de la ZA.

Un conseiller suggère de plomber également le raccord en plus du compteur si ce n'est pas déjà fait.

Recensement 2025 : Mme le Maire donne lecture du tableau provisoire soit : récapitulatif des résultats du recensement qui se rapproche des données transmises par les services des Impôts concernant le nombre de résidences secondaires (93) et de logements occasionnels (7). 1532 habitants pour 924 logements et 93 logements vacants.

Montant de la taxe de séjour collecté pour l'année 2024 : Mme le Maire donne lecture du récapitulatif des montants de la taxe de séjour versés à la commune de 2020 à 2023. Ce chiffre était en constante augmentation (2020 : 249,25€ – 2023 : 1 158.75€.).

Depuis 2024, la taxe de séjour relève de la compétence de la communauté de commune qui s'est vu crédité pour 2024 de 2 187,62€ concernant la commune de Varennes-Changy.

Alerte sur la qualité de l'eau : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a transmis une alerte sur la qualité de l'eau afin de prendre des mesures correctives pour rétablir la qualité de l'eau. Cette non-conformité ne nécessite pas de restriction de consommation d'eau. (Atrazine Déséthyl à 0.108 ng/L pour 0.1 max autorisé).

Changement du transformateur électrique de la station de pompage : Mme le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec SOMELEC concernant le transformateur électrique de la station de pompage. SOMELEC n'estime pas obligatoire de le changer maintenant. Ils estiment qu'il fonctionne mais qu'il est probablement pollué au PCB. En cas de nécessité SOMELEC assure de pouvoir installer un groupe dans l'heure car ils possèdent des transformateurs reconditionnés à l'état neuf en stock : Coût estimatif de l'opération : 6000 €. Nous allons voir avec ENEDIS s'il serait judicieux de changer de tarif vert à jaune (service payant).

Investigations complémentaires de la 3CFG sur le réseau eau : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'audit sur l'Assainissement Collectif qui est réalisé via la Communauté de Commune devrait concerner 1565 m et non pas 1400m et engendrerait un coût supplémentaire de 460.94€. Les investigations supplémentaires par tests à la fumée (1629.60€) vont se dérouler prochainement et risquent d'engendrer l'enfumage de quelques maisons de bourg. Certaines gouttières sont déversées dans l'assainissement collectif au lieu du réseau pluvial.

Projet de convention de mobilier urbain : Mme le Maire transmet la convention de Medialine concernant l'installation d'un panneau d'affichage publicitaire, rue de Nogent, après les places de parking de la rue des Coquelicots. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas donner de suite à ce dossier. La fleuriste a alerté Mme le Maire que « Mondial Relay » ne veut plus lui laisser son point colis au profit de locker installé dehors et accessible 24h/24. Locker impossible à mettre devant la boutique, trottoir trop étroit, les pots de fleurs sont déjà tolérés, impossible d'accepter plus.

Information du Ministère de l'intérieur concernant la sécurité à Varennes-Changy : Mme le Maire donne lecture des chiffres du Ministère de l'intérieur concernant les infractions à la sécurité routière -

les interventions- les atteintes aux biens – les destructions et dégradations – les heures de présence des gendarmes sur la commune.

Dossiers d'urbanisme : Mme le Maire donne lecture du nombre de dossiers présentés pour instruction auprès de la Communauté de Commune en 2024

Recrutement : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de M. Philippe GALLIER aux services technique en remplacement de M. Didier NIOCHE.

6. REMERCIEMENTS

Mme le Maire remercie M. Walter White qui a nettoyé les fossés de la route de Nogent bénévolement. Il a collecté et rempli une dizaine de sacs d'ordures les plus divers afin de redonner un aspect de propreté à notre entrée de commune et aux bords de l'étang.

7. EVENEMENTS A VARENNES-CHANGY

A partir de dimanche 16 mars : camion paëlla sur le marché (spécialités espagnoles)

19/03/2025 : cérémonie de commémoration du Cessez le feu de la guerre d'Algérie

21/03/2025 : commission budget

22/03/2025 : carnaval de l'école

25/03/2025 : réunion avec les professionnels de santé

25/03/2025 : balayage des rues programmé

04/04/2025 : conseil municipal : budget

06/04/2025 : randonnée pédestre organisée par Tonic Gym Varennoise et Fête du Printemps organisé par le comité des Fêtes

12/04/2025 : pièce de théâtre à la salle Escale, organisée par le club de Loisirs

13/04/2025 : repas de la FNACA

III. EXPRESSION DES CONSEILLERS

M. BOUWYN : Quand sera nettoyé le terrain de BMX ?

M. DAVID : Il est prévu que les services techniques interviennent lundi 17 mars.

M. CHARENTON : Il y a un dépôt sauvage de déchets vert clandestin chemin du Noyer.

Mme HERBRETEAU : Création d'une association jeux de société « Les aventuriers du jeu » que nous avons domicilié à la Mairie.

Mme MATZ : Nous avons besoin de volontaires pour assurer la sécurité sur le parcours du Carnaval.

Prochain Conseil Municipal le 4 avril 2025.

La séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance

M. Walter WHITE

Le Maire

Evelyne COUTEAU

